

Liège, le 23 octobre 2015

**COURS DE CHIMIE    Professeur R. Cloots**

**REMEDIATIONS OBLIGATOIRES DE CHIMIE**

**Premier quadrimestre 2015-2016**

**1<sup>ers</sup> bacheliers en biologie, chimie, géographie, géologie, physique et pharmacie**

Les étudiants qui n'auront pas présenté l'interrogation dispensatoire du lundi 26 octobre ou qui auront obtenu une cote inférieure à **10/20** pour cette interrogation seront dans l'obligation d'assister à une séance de remédiation obligatoire de chimie.

Cette séance aura lieu le vendredi 30 octobre, de 10h30 à 12h30 au local A604, B4.

La liste des étudiants concernés par cette remédiation obligatoire sera publiée au plus tard le jeudi 29 octobre sur le portail MyUlg et sur les pages 1, 2, 3 Sciences.

Au cours de cette séance, l'interrogation sera corrigée et un travail de remédiation obligatoire sera distribué aux étudiants. Les consignes se rapportant à la réalisation de ce travail y seront également précisées.

Les étudiants concernés qui ne se présenteront pas à la remédiation et/ou qui ne réaliseront pas correctement le travail demandé ne seront pas autorisés à présenter l'examen d'exercices de janvier.

Françoise Derwa & Caroline Toussaint